

**Protocole 12 de l'Accueil de Loisirs Planet' copains
(Mercredis et vacances)
Applicable au 1^{er} septembre 2022**

OBJECTIF

Actualisation du protocole de l'Accueil de Loisirs tout en tenant compte des nouvelles directives du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports) du 25 juillet 2022.

Ce que dit le protocole

Afin de mettre en œuvre les mesures sanitaires, le ministère a établi une graduation comportant un socle de mesures et 3 niveaux :

- socle de mesures
- **niveau 1 / niveau vert**
- **niveau 2 / niveau orange**
- **niveau 3 / niveau rouge**

Le niveau qui s'applique à partir du 1^{er} septembre est le socle de mesure

- Les familles s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au sein de l'Accueil de Loisirs, en cas de fièvre (38° C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, ils s'engagent à respecter les règles d'isolement prescrites par les autorités et veillent à informer le responsable de l'Accueil de Loisirs.

- L'accès des accompagnateurs aux bâtiments scolaires doit se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage des mains.

- Le brassage :

- socle : pas de limitation du brassage entre groupes de mineurs.
- **niveau 1/vert : la limitation du brassage n'est pas obligatoire. Les regroupements importants sont à éviter.**
- **niveau 2/orange : la limitation du brassage est requise.**
- **niveau 3/rouge : la limitation du brassage est requise.**

- Les règles de distanciation physique :

- * Pour les mineurs de moins de 6 ans, la distanciation ne s'impose pas entre mineurs d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos ou en extérieur.
- * Pour les mineurs de plus de 6 ans, l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre mineurs. **A compter du niveau 2 (orange), la distanciation physique est maintenue entre les mineurs de groupes différents.**

- Port du masque :

* Que ce soit pour le socle ou les 3 niveaux de protocole, les règles relatives au port du masque applicables aux adultes et aux enfants en population générale s'appliquent à l'Accueil de Loisirs. Des mesures locales peuvent être prises par le préfet et peuvent concerner le milieu scolaire. Lorsqu'il est requis, le masque doit assurer une filtration supérieure à 90% (masque grand public, anciennement catégorie 1 ou masque chirurgical).

- Aération des locaux :

* **A partir du niveau 1 (vert)**, les salles d'activités sont aérées au moins 15 mn avant l'arrivée des mineurs, pendant les temps libres, entre les activités, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 mn doit également avoir lieu toutes les heures.

- Les activités physiques et sportives :

- socle : les activités sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction

- **niveau 1/vert : les activités sont autorisées en intérieur et en extérieur sans restriction**

- **niveau 2/orange : les activités se déroulent en principe à l'extérieur : toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable, elle se fait dans le respect d'une distanciation adaptée à l'activité. Les sports de contact sont interdits.**

- **niveau 3/rouge : les activités se déroulent en extérieur : toutefois, lorsque la pratique en intérieur est indispensable, les activités de basse intensité compatibles avec une distanciation sont autorisées.**

Personnes concernées par ce protocole

- Les enfants
- Leurs familles ou accompagnants
- Les agents de l'Accueil de Loisirs

Organisation et déroulement

➔ **Horaires d'ouverture de l'AL : 7h30-18h30**

➔ **Nombre d'enfants accueillis dans la structure :**

3/6 ans : maximum 40 enfants

6/17 ans : maximum 42 enfants

➔ **Organisation du collectif enfants :**

- **Extrascolaire (vacances) :** les enfants accueillis sont répartis en 3 groupes : les 3/6 ans, les 6/10 et Ado (collégiens). Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.

- **Périscolaire (mercredis)** : les enfants accueillis sont répartis en 2 groupes : les 3/6 ans et les 6/13 ans. Chaque groupe est accueilli dans des lieux différents, avec des accès différenciés.

A partir du niveau 2/orange, les groupes ne doivent pas être brassés.

→ Nombre d'animateurs :

- **Extrascolaire (vacances)** : taux d'encadrement : 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
- **Périscolaire (mercredis)** : taux d'encadrement : 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans

→ Le rôle des familles :

L'accès des accompagnateurs aux bâtiments doit se limiter au strict nécessaires et se faire après nettoyage des mains.

Les parents se doivent de surveiller l'apparition de symptômes chez leur enfant et sont invités à prendre la température de leur enfant avant l'arrivée à l'Accueil de Loisirs.

Les familles se doivent de déclarer auprès de l'Accueil de Loisirs la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'enfant qui est concerné.

→ Déroulement :

Groupe des 3/6 ans :

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

Dès 7h30 l'accueil des enfants se fait par un animateur au niveau de la porte d'entrée. Les enfants déposent leurs vêtements aux portemanteaux situés dans le hall d'accueil.

Tous les enfants, une fois leurs affaires déposées, **doivent** aller se laver les mains aux lavabos situés à gauche en entrant dans la grande salle. Après s'être lavé les mains les enfants peuvent rejoindre les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Temps de sieste :

Les plus petits ont la possibilité de faire la sieste, ils sont répartis dans 2 salles de sieste.

Les familles doivent prévoir le nécessaire pour la sieste : doudou, tétine, couverture, petit oreiller...

Espaces utilisés pour les temps d'accueil et les activités :

- Salle d'activités
- Salle de sieste
- Salle de motricité
- Espaces extérieurs : cour, jardin

Groupe des 6/10 ans :

Accueil des enfants de 7h30 à 10h :

A 7h30 les enfants sont accueillis uniquement par la porte donnant côté cour, celle face au skatepark. **Tous les enfants**, doivent **en priorité** passer par les sanitaires et se laver les mains. Ensuite, ils vont déposer leurs affaires aux portemanteaux dans le couloir et seulement après ils peuvent rentrer dans la salle d'activités où ils sont accueillis par un autre animateur. Ils rejoignent ensuite les différents espaces dans la salle ou à l'extérieur, pour le temps d'accueil.

A 10h quand tous les enfants sont arrivés, ils sont répartis en petits groupes pour les activités.

Espaces utilisés :

- Salles d'activités au rez-de-chaussée
- Salle jaune à l'étage
- Espaces extérieurs : cour, jardin, camping

Pour les 2 groupes :

Arrivée des enfants :

- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil.

Départ des enfants :

- Un animateur à la porte, accueille la famille et va chercher l'enfant dans la salle d'activité.
- Le pointage est réalisé sur la tablette par l'animateur qui gère l'accueil des familles.

Groupe Ado :

Le jeunes sont accueillis de 8h à 17h50 à la salle Picaud et encadrés par un animateur. De 7h30 à 8h et de 18h à 18h30 les arrivées et départs des jeunes se font à l'Accueil de Loisirs. **A partir du niveau 2/orange, les jeunes ne doivent pas être brassés avec les enfants du groupe des 6/10 ans.**

Pour tous les enfants, merci de prévoir une gourde

→ Temps de repas :

La restauration en liaison chaude : il convient de se référer au protocole mis en place par la responsable du service restauration.

Trajet pour la cantine :

Les trajets se font par groupe et les départs sont échelonnés :

- 3/6 ans départ à 11h50
- 6/10 ans départ à 12h

→ Organisation des activités :

- Les programmes d'activités doivent tenir compte de la distanciation et des gestes barrière ; chaque activité proposée fait l'objet d'une évaluation préalable et d'une adaptation au regard de ces règles,

- **L'exercice des activités physiques et sportives est régi par le niveau de protocole (voir « ce que dit le protocole » page 1).**
- Utilisation du petit matériel et des jeux : au sein d'un même groupe le partage et l'échange de jeux et de matériel est permis.
- Les activités à l'extérieur de l'enceinte de l'Accueil de Loisirs sont autorisées : jardin, ancien camping, city-parc.
- Les personnes intervenant ponctuellement sont admises dans la structure dans le respect des règles de distanciation et des gestes barrière.

➔ **L'aération des locaux (voir « ce que dit le protocole » page 1).**

Procédure de gestion d'un cas suspect

Rappel :

Les symptômes évocateurs sont : toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre

➔ **En cas de fièvre (38°C ou plus), ou en cas d'apparition de symptômes évocateurs chez l'enfant ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.**

➔ **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un enfant pendant son séjour à l'Accueil de Loisirs :**

Conduite à tenir :

- Isoler l'enfant et lui mettre un masque
- Prendre sa température
- Appeler sans délai la famille afin que l'enfant soit récupéré
- Prévenir Sophie ou Maïc
- Rester avec l'enfant en respectant strictement les gestes barrière
- Isoler le matériel utilisé par l'enfant et le désinfecter

➔ **En cas de survenue de symptômes évocateurs avec ou sans fièvre chez un agent :**

Conduite à tenir :

- S'isoler, et quitter sans délai l'Accueil de Loisirs
- Prévenir Sophie ou Maïc
- Isoler le matériel utilisé et le désinfecté

Règles d'isolement et contact tracing à partir du 18 mai 2022

→ Mineurs de moins de 12 ans

POSITIF	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 7 jours pleins- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
CAS CONTACT	<p>Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs, tous les mineurs du groupe sont considérés comme contacts à risques. Ces mineurs poursuivent leur participation à l'accueil et réalisent un autotest à J+2. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour ces mineurs (à partir de 6 ans) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.</p> <p>Un courrier justificatif pour la délivrance d'1 autotest en pharmacie sera remis aux responsables légaux des cas contacts identifiés. Si l'autotest est positif, un TAG ou RT-PCR devra être réalisé. Si le résultat est confirmé, le mineur devient un cas confirmé.</p>

- Les mineurs ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

→ Mineurs de 12 ans et plus

POSITIF AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET (2 doses)	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 7 jours pleins- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
POSITIF NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL NON COMPLET	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 10 jours pleins- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
CAS CONTACT	<p>Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les mineurs, tous les mineurs du groupe sont considérés comme contacts à risques. Ces mineurs poursuivent leur participation à l'accueil et réalisent un autotest à J+2. Le port du masque en intérieur est fortement recommandé pour ces mineurs (à partir de 6 ans) pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.</p> <p>Un courrier justificatif pour la délivrance d'1 autotest en pharmacie sera remis aux responsables légaux des cas contacts identifiés. Si l'autotest est positif, un TAG ou RT-PCR devra être réalisé. Si le résultat est confirmé, le mineur devient un cas confirmé.</p>

- Les mineurs ayant contracté la Covid-19 depuis moins de 2 mois ne sont pas soumis à l'obligation de dépistage ou de quarantaine.

→ Encadrants

POSITIF AVEC SCHEMA VACCINAL COMPLET (3 doses)	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 7 jours pleins- Isolement de 5 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 5^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures.
POSITIF NON VACCINE OU SCHEMA VACCINAL NON COMPLET	<ul style="list-style-type: none">- Isolement de 10 jours pleins- Isolement de 7 jours si le test antigénique ou PCR réalisé le 7^{ème} jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
CAS CONTACT	<ul style="list-style-type: none">- L'apparition d'un cas confirmé parmi les personnels, dès lors qu'ils portent un masque, n'implique pas que les mineurs du groupe soient considérés comme contacts à risque. De même, l'apparition d'un cas confirmé parmi les mineurs du groupe n'implique pas que les personnels soient identifiés comme contacts à risque s'ils portent un masque.- Si un cas confirmé est déclaré parmi les personnels ne portant pas de masque, tous les mineurs du groupe sont considérés cas contacts.- Ils n'ont pas à s'isoler et réalisent un autotest à J+2.- Le port du masque est fortement recommandé pendant 7 jours

IMPORTANT : Si le mineur est cas contact d'un cas confirmé au sein de sa sphère familiale, il réalise un autotest à J+2 après la survenue du cas confirmé.

L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout et par tout le monde. Il est important de rappeler qu'il est de la responsabilité des familles et des adultes de l'Accueil de Loisirs de sensibiliser les enfants à l'importance des gestes barrière et de veiller à leur application.

Le lavage de mains, doit être réalisé à minima :

- à l'arrivée à l'Accueil de Loisirs
- avant et après chaque repas
- avant et après les temps libres
- après être allé aux toilettes
- après s'être mouché, avoir toussé, éternué
- le soir avant de quitter l'Accueil de Loisirs ou en arrivant au domicile

Hygiène respiratoire

- Se servir de mouchoirs en papier jetables pour s'essuyer le nez

- Se couvrir la bouche et le nez en cas d'éternuement ou de toux
- Tousser et éternuer dans son coude
- Jeter les mouchoirs souillés après chaque usage dans une poubelle avec couvercle

Hygiène des mains

- Mettre du savon en quantité suffisante et/ou des solutions hydroalcooliques à disposition
- Séchage des mains avec serviettes à usage unique à mettre dans la poubelle par l'enfant

Pour les professionnels, se laver systématiquement les mains pendant trente secondes :

- Le matin avant tout contact avec les enfants
- Avant tout contact avec un aliment et avant chaque repas
- Avant d'accompagner un enfant aux toilettes et après l'y avoir accompagné
- Avant d'aller aux toilettes et après y être allé
- Après s'être mouché, avoir toussé, éternué

Hygiène des locaux et du matériel (se référer au protocole d'entretien des locaux de l'AL)

- Nettoyer tous les jours les sols et les surfaces avec les produits ménagers usuels. Une désinfection supplémentaire des zones de contact est prévue sur le temps du midi (de 12h à 13h30) pour tous les niveaux du protocole
- Vider tous les jours les poubelles et autres conditionnements
- Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en papier et savon
- Aérer régulièrement les locaux

Coronavirus : il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Se laver les mains
très régulièrement



Tousser ou éternuer dans
son coude ou dans un mouchoir



Utiliser des mouchoirs
à usage unique



Saluer sans se serrer la main,
éviter les embrassades

Mairie de Nivillac - 3 rue Joseph Dano - 56130 NIVILLAC
Tél : 02 99 90 62 75 mail : mairie@nivillac.fr

